

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 28 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET et Mme Déolinda DE FREITAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 Représentés : 4 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : économie : extension zi les hautes, validation de l'enveloppe financière du foncier

**ECONOMIE : EXTENSION ZI LES HAUTES, VALIDATION DE
L'ENVELOPPE FINANCIERE DU FONCIER**

VU la délibération n°9 du conseil communautaire du 19 mars 2024 relative à l'approbation du périmètre d'extension de la ZI les Hautes ;

VU la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 4 mars 2025 approuvant le projet de territoire de la CCEDA ;

VU les avis des domaines en date du 25/04/2025 et du 26/09/2025 ;

VU la délibération n°22 du conseil communautaire du 20 mai 2025 relative à la mise en place de la convention de portage foncier entre la CCEDA et l'EPF-Auvergne ;

VU la convention de portage foncier entre l'EPF-Auvergne et la CCEDA en date du 2 juin 2025 ;

Considérant le périmètre actuel de la ZI les Hautes saturé et de manière à répondre aux demandes d'implantation d'entreprises artisanales, Madame la Présidente rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la ZI les Hautes à Lezoux. A cet effet, l'EPF-Auvergne a été mandaté pour assurer le portage foncier des parcelles, et lancer la procédure d'acquisition des terrains auprès des propriétaires concernés.

Suite à l'estimation du service des domaines, Madame la Présidente informe que le prix global d'acquisition des terrains s'élève à 815 000€ (enveloppe maximum).

Ceci exposé, Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- D'approuver une enveloppe financière maximum de 815 000€ liée à l'acquisition des terrains compris dans le périmètre d'extension de la ZI les Hautes ;
- De mandater l'EPF-Auvergne pour le lancement des offres d'acquisition foncière aux propriétaires ayant des parcelles comprises dans le périmètre d'extension de la ZI les Hautes située à Lezoux ;
- D'inscrire les crédits au Budget Annexe ZIH2 2026, précision faite que le remboursement à l'EPF-Auvergne sur une durée de 8 ans, démarrera à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition et suivra les clauses de la convention de portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

